



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 250'000.- TTC pour l'achat d'un véhicule en remplacement d'un camion tout terrain

(du 16 janvier 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Dans le cadre du renouvellement de notre parc de véhicules, le Service des espaces publics (SEP) doit remplacer un camion tout terrain de marque Mercedes UNIMOG âgé de 27 ans (1^{ère} mise en circulation en 1992).

Le nouveau véhicule devra être équipé d'agrégats de déneigement, soit d'une planche robuste et d'une saleuse à capacité de 1.5 m³.

Celui-ci sera utilisé pour le déneigement et l'entretien hivernal des rues secondaires en ville et plus particulièrement des rues étroites, impraticables avec des camions conventionnels de taille plus grande.

En période estivale, le véhicule sera utilisé en tant que transporteur universel pour les petits chantiers effectués par le service. Pour être pleinement utilisable à cet effet, il doit être équipé d'un pont basculant relativement bas et avoir une charge utile d'environ 4 tonnes.

Enfin, le véhicule acheté sera limité d'usine à 45 km/h afin qu'il puisse être conduit par des chauffeurs n'ayant pas de permis poids lourd. Ainsi, nous maximiserons l'utilisation de ce véhicule polyvalent.

Les caractéristiques nécessaires pour un usage hivernal sont les suivantes:

- Grande garde au sol pour pouvoir circuler sur des terrains accidentés
- Empattement court pour une maniabilité optimale dans les rues étroites
- Besoin de plusieurs groupes de vitesses (courtes et longues) pour circuler en terrains difficiles
- Charges élevées sur essieux aussi bien avant qu'arrière. Le véhicule doit pouvoir porter une charge importante sur l'essieu avant, car nous l'équiperons d'une lame à neige robuste capable de gratter la neige tassée ou dure (minimum 900 kg). A l'arrière, une saleuse d'une capacité minimale de 1'500 kg doit pouvoir être installée.

Traditionnellement, ces véhicules étaient remplacés par le même type et marque (Mercedes Unimog) qui remplit toutes les exigences liées à l'utilisation hivernale. Ainsi, pour exemple, afin d'augmenter leur utilisation à l'année, le précédent Unimog, acheté en 2017 et livré en 2018, était équipé d'une épareuse.

Depuis environ deux ans, nous explorons la possibilité de remplacement par des véhicules de marque et type différents, l'objectif étant une réduction des coûts et une optimisation de la polyvalence à l'année, dans le respect des marchés publics.

Ainsi, s'agissant d'un véhicule essentiellement destiné à une utilisation urbaine, contrairement à la dernière acquisition, une légère adaptation du cahier des charges, concrétisée par une baisse de la puissance moteur nécessaire, est possible et nous ouvre le marché des plus petits véhicules porte-outils en comparaison avec l'Unimog. En effet, la puissance moteur nécessaire est inférieure à celle pour le déneigement des routes extra-urbaines, pour lesquelles l'emploi des Unimog est incontournable.

Aujourd'hui, nous avons la certitude que ce genre de véhicules existe sur le marché national chez au moins deux autres fournisseurs en plus de Unimog. Il s'agit du transporteur universel et véhicule porte-outils des maisons Viktor Meili AG et Aebi Schmidt Holding AG.

Notre futur véhicule sera donc acheté au travers d'une procédure d'acquisition sur invitation auprès d'un représentant de Mercedes-Unimog, de Viktor Meili AG et de Aebi Schmidt Holding SA. Dans le cas où, d'ici la parution de l'appel d'offre, nous trouverions d'autres fournisseurs susceptibles de répondre au marché, il est bien évident qu'ils y seraient invités.

A ce stade, sans expérience avec les autres fournisseurs, il ne nous est pas possible de chiffrer avec précision le prix de leur véhicule, sans pour autant compromettre le principe du marché public. Néanmoins, selon notre expérience, le montant final devrait s'articuler à environ CHF 250'000.00 TTC, soit une somme légèrement inférieure à celle prévue dans le budget 2019.

Châssis cabine et installations hydrauliques	CHF 185'000.-
Lame à neige	CHF 16'000.-
Saleuse	CHF 30'000.-
Total HT	CHF 231'000.-
TVA 7.7 %	CHF 17'787.-
Total HT	CHF 248'787.-

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législation

Le remplacement de nos véhicules se fait dans le cadre des mesures sectorielles (paragraphe 4.2.5.1, page 30 du rapport de législation) qui visent à réduire le personnel tout en assumant de nouvelles tâches qui sont imposées et en diminuant la pénibilité du travail.

Il est aussi nécessaire pour la réalisation du projet 6.2 Entretien du patrimoine routier.

Conséquences sur les finances

Le prix du véhicule et de l'équipement hivernal est de CHF 250'000.- TTC. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 6,7 % (env. 15 ans). Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5 % sur CHF 125'000.-.

Amortissement : CHF 250'000.- x 6,7 %	CHF	16'750.00
Intérêts 2,5 % sur la moitié nette estimée à charge de la Ville	CHF	3'125.00
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	19'875.00

Cet investissement a été inscrit au budget 2019 pour un montant de CHF 320'000.-, sous comptes d'investissements du service 711 Enlèvement de la neige.

Conséquences sur les ressources humaines

Les équipes de maçons pourront utiliser ce véhicule pour les chantiers, ce qui facilitera l'organisation du travail.

Collaboration intercommunale

Ce véhicule est destiné à être utilisé uniquement par nos services.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Si l'ancien véhicule n'était soumis à aucune normalisation particulière des émissions polluantes, le nouveau répondra pleinement aux exigences de la norme EURO VI. Par ailleurs, on s'attend à une diminution de 10 à 15 % de la consommation de diesel.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

L'acquisition du véhicule et des agrégats sera faite selon la procédure d'appel d'offres sur invitation, ceci en conformité avec le règlement des marchés publics (art. 4 al. 1 lit. c RELCMP).

Les véhicules récents permettent une économie substantielle en termes de frais d'entretien. Pour les trois dernières années, les frais cumulés du véhicule actuel correspondent à près de CHF 39'000.- HT, celui-ci sera donc mis en vente.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, lors de sa séance du 15.01.2019, qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente
Katia Babey

Le chancelier
Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission de gestion des infrastructures,
de l'urbanisme et de l'énergie

arrête :

Article premier

Un crédit de CHF 250'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'un véhicule.

Article 2

Ce crédit figurera aux comptes d'investissements du service 711
Enlèvement de la neige.

Article 3

L'investissement est amorti au taux de 6,7 % (15 ans).

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au
financement dudit crédit.

Article 5

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les
formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Alain Vaucher

Le secrétaire

Thierry Brechbühler